

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

## Procès-verbal de la séance du 16 avril 2026

---

**Nombre de membres en**

**exercice** : 38

**Secrétaire de séance** :

**Jean PLATEAUX**

**Séance du seize avril 2026**

Le seize avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la Salle de réunion de l'espace multiservices, sous la présidence de Madame Elisabeth CLOBOURSE – Présidente.

**BÉZU LE GUERY** : LEFRANC Nicolas

**CHARLY SUR MARNE** : ARNOULET Martine– NAUDÉ Marie-Josèphe – JAMIN Gilles

**CHÉZY SUR MARNE** : JAGET Sandra – LEFEVRE Julien

**COUPRU** : CLOBOURSE Élisabeth

**CROUTTES SUR MARNE** :

**DOMPTIN** :

**ESSISES** : MINETTE Michel

**LA CHAPELLE SUR CHÉZY** : LOISEAU Patricia – LEFRANC Éric

**L'ÉPINE AUX BOIS** : PIERRE Nathalie

**LUCY LE BOCAGE** : DROUET Hervé

**MARIGNY EN ORXOIS** : MARCHAL Philippe

**MONTFAUCON** : GOBIN Régis

**MONTREUIL AUX LIONS** : LEBEGUE Jean-Claude

**NOGENT L'ARTAUD** : DUCLOS Dominique –LE TALLEC Christelle – SMITH Élie – ROUSSEAU Francine

**PAVANT** :

**ROMENY SUR MARNE** :

**SAULCHERY** : PITTANA Stéphane

**VENDIÈRES** : VERLAGUET Christian

**VEUILLY LA POTERIE** : CAUX Fabien – CATHRIN Lydie

**VIELS-MAISONS** : LEMOINE Alexandre – MAZUREK Laura

**VILLIERS SAINT DENIS** : PLATEAUX Jean – HUVIER Marc

**Représentés** : COSSARDEAUX Frédérique représentée par CLOBOURSE Élisabeth, KOCIUBA Geoffroy représentée par LEBEGUE Jean-Claude, GUILLON Jean-Paul représenté par ROUSSEAU Francine, ANGOT Pascal représenté par DUCLOS Dominique, AGAR Dominique représenté par ARNOULET Martine, DRAPIER Jean-François représenté par MAZUREK Laura

**Excusés/Absents** : HUGÉ Marie-France, FALLET Daniel, LEGUILLETTE Christine, FALLET Jean-Luc, IDELOT Jérémy, ANDRIEU Marlène, BAUDOIN Dany, LEREDDE Jean-Yves, LUQUIN Émeric, STOLL Sébastien, BERTSCHI Chantal, VISEUR Olivier, VAILLANT Jean-Michel, BELLANGER Damien, VALLON Jean-Pierre, FAYET Arnaud, DECHAMPS Éric, COSTES Thierry ROBIN Claude

---

### **Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-verbal du 31 03 2026
- Désignation des membres à la commission d'Appels d'Offres
- Désignation des membres au PETR-UCCSA
- Désignation des membres au comité de programmation LEADER
- Désignation des membres à l'USEDA
- Désignation d'un membre au SMAGE des 2 Morin
- Désignation des membres au Syndicat du Bassin Versant du Petit Morin Amont
- Désignation des membres au Syndicat du Bassin Versant de l'Ourcq amont et du Clignon
- Désignation des membres à la Mission Locale
- Désignation d'un membre au syndicat AGEDI
- Désignation d'un membre au CNAS
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31/03/2026**

Madame Clobourse propose d'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 31/03/2026 que tous les élus ont reçu.

Elle demande si les élus ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal du 31/03/2026 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

Avant de procéder aux différentes désignations dans les syndicats et autres organismes, Madame Clobourse précise que les élus qui s'engagent doivent se rendre aux différentes réunions car ils défendent les intérêts de la Communauté de Communes.

Elle ajoute qu'à chaque début de conseil, les délégués à ces divers organismes devront faire un point sur ce qui a été décidé dans ces derniers.

C'est ainsi que cela doit se faire réglementairement tout comme les conseillers municipaux doivent rendre compte en début de conseil municipal des réunions auxquelles ils ont assisté.

### **DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES -DE\_2026\_029**

Madame Clobourse, Présidente fait savoir que les conseillers communautaires doivent constituer une commission d'Appels d'offres, pour la durée du mandat, qui se réunira selon les besoins lorsque la Communauté de Communes lancera des marchés.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appels d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame Clobourse précise que l'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Madame Clobourse demande s'il y a des élus qui présentent une liste.

Une liste est présentée :

Titulaires : Madame Pierre Nathalie, Messieurs Plateaux Jean, Marchal Philippe, Lemoine Alexandre, Duclos Dominique

Suppléants : Madame Jaget Sandra, Messieurs Lebègue Jean-Claude, Angot Pascal, Lefranc Nicolas, Drouet Hervé

Monsieur Caux demande de quelle manière les personnes ont été consultées pour établir la liste.

Madame Clobourse explique qu'elle a consulté des élus car il fallait créer une liste. Elle précise que tous les élus pouvaient créer une liste.

Monsieur Caux indique que cette commission l'intéressait, et qu'il souhaitait comprendre le processus.

Madame Jaget propose de lui laisser sa place sur la liste.

Monsieur Caux refuse.

#### **----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée
- DECIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent
- PROCEDE à la désignation des membres de la CAO de la façon suivante :

#### Membres titulaires

- Madame Pierre Nathalie,
- Monsieur Plateaux Jean
- Monsieur Marchal Philippe
- Monsieur Lemoine Alexandre
- Monsieur Duclos Dominique

#### Membres suppléants

- Madame Jaget Sandra
- Monsieur Lebègue Jean-Claude
- Monsieur Angot Pascal
- Monsieur Lefranc Nicolas
- Monsieur Drouet Hervé

#### **DESIGNATION DES MEMBRES AU PETR-UCCSA - DE\_2026\_030**

Madame Clobourse fait savoir que la Communauté de Communes adhère au PETR-UCCSA et qu'elle doit désigner 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants.

Elle précise qu'il y a autant de délégués à la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne qu'à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants par EPCI.

L'élection des délégués doit avoir lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Elle précise que les suppléants ne sont pas liés aux titulaires.

Un élu demande en quoi consiste le PETR UCCSA. Madame Clobourse lui répond qu'il gère le SCOT, le PCAET, les fonds LEADER.

Elle ajoute que les élus ont reçu une note d'information avec la convocation qui présente les différents organismes pour lesquels sont désignés les représentants ce soir.

Monsieur Plateaux dit que le souci au PETR est d'atteindre le quorum. Il y a donc souvent une première réunion, puis une seconde.

Madame Clobourse incite les élus qui représenteront la Communauté de Communes à participer, y compris les suppléants qui ne représentent pas la Communauté de Communes. Les suppléants sont pris par ordre d'arrivée pour remplacer les titulaires absents quelle que soit l'intercommunalité.

Elle demande qui se porte candidat au poste de délégués titulaires :

- Monsieur Angot Pascal
- Monsieur Baudoin Dany
- Madame Cathrin Lydie
- Madame Clobourse Elisabeth
- Monsieur Duclos Dominique
- Monsieur Fallet Daniel
- Monsieur Fayet Arnaud
- Monsieur Guillon Jean-Paul
- Monsieur Lefevre Julien
- Madame Loiseau Patricia
- Monsieur Luquin Emeric
- Madame Mazurek Laura
- Monsieur Minette Michel
- Madame Pierre Nathalie
- Monsieur Smith Elie
- Monsieur Verlaguet Christian

Elle demande qui se porte candidat au poste de délégués suppléants :

- Monsieur Drouet Hervé
- Monsieur Drapier Jean-François
- Monsieur Gobin Régis
- Madame Hugé Marie-France
- Monsieur Huvier Marc
- Madame Jaget Sandra
- Monsieur Lemoine Alexandre
- Monsieur Lebegue Jean-Claude
- Monsieur Lefranc Eric
- Monsieur Lefranc Nicolas
- Madame Le Tallec Christelle
- Monsieur Marchal Philippe
- Monsieur Pittana Stéphane
- Monsieur Plateaux Jean
- Monsieur Robin Claude
- Madame Rousseau Francine

----) **Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée

- PROCEDE à la désignation des délégués au PETR-UCCSA de la façon suivante :

- délégués titulaires

- Monsieur Angot Pascal
- Monsieur Baudoin Dany
- Madame Cathrin Lydie
- Madame Clobourse Elisabeth
- Monsieur Duclos Dominique
- Monsieur Fallet Daniel
- Monsieur Fayet Arnaud
- Monsieur Guillon Jean-Paul
- Monsieur Lefevre Julien
- Madame Loiseau Patricia
- Monsieur Luquin Emeric
- Madame Mazurek Laura
- Monsieur Minette Michel
- Madame Pierre Nathalie
- Monsieur Smith Elie
- Monsieur Verlaguet Christian

- délégués suppléants

- Monsieur Drouet Hervé
- Monsieur Drapier Jean-François
- Monsieur Gobin Régis
- Madame Hugé Marie-France
- Monsieur Huvier Marc
- Madame Jaget Sandra
- Monsieur Lemoine Alexandre
- Monsieur Lebegue Jean-Claude
- Monsieur Lefranc Eric
- Monsieur Lefranc Nicolas
- Madame Le Tallec Christelle
- Monsieur Marchal Philippe
- Monsieur Pittana Stéphane
- Monsieur Plateaux Jean
- Monsieur Robin Claude
- Madame Rousseau Francine

#### **DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER - DE\_2026\_031**

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires qu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant au comité de programmation LEADER géré par le PETR-UCCSA.

Elle précise que le PETR-UCCSA gère les demandes de programmation Leader (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Leader est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets

de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Madame Clobourse demande qui se porte candidat en tant que membre titulaire et en tant que membre suppléant.

Se porte candidate en tant que membre titulaire : Madame Loiseau Patricia

Se porte candidate en tant que membre suppléant : Madame Mazurek Laura

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DESIGNNE

- en tant que membre titulaire au comité de programmation LEADER : Madame Loiseau Patricia

- en tant que membre suppléant au comité de programmation LEADER : Madame Mazurek Laura

**DESIGNATION DES MEMBRES A L'USEDA - DE\_2026\_032**

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires que la Communauté de Communes a pris la compétence « Communications électroniques » qu'elle a transférée à l'USEDA.

De ce fait, la Communauté de Communes adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégué(e)s de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers communautaires nouvellement élus.

Madame Clobourse demande qui se porte candidat.

Monsieur Minette Michel et Monsieur Caux Fabien se portent candidats.

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée

- PROCEDE à la désignation des délégués à l'USEDA de la façon suivante :

- Monsieur Minette Michel

- Monsieur Caux Fabien

**DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SMAGE DES 2 MORIN - DE\_2026\_033**

Madame Clobourse rappelle aux conseillers communautaires que dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE des 2 Morin) qui est un syndicat mixte fermé à la carte avec 2 compétences : la mise en œuvre du Schéma d'Aménagements et de Gestion de l'Eau (SAGE) des Deux Morin depuis le 1er janvier 2018, et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2020.

Les statuts fixent la représentation à 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e).

Madame Clobourse demande qui se porte candidat en tant que délégué(e) titulaire.

Monsieur Marchal Philippe se porte candidat.

Madame Clobourse demande qui se porte candidat en tant que délégué(e) suppléant(e).

Monsieur Drapier Jean-François se porte candidat.

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée
- PROCEDE à la désignation des délégués au SMAGE des 2 Morin de la façon suivante :
- Monsieur Marchal Philippe en tant que représentant titulaire au SMAGE des 2 Morin
- Monsieur Drapier Jean-François en tant que représentant suppléant au SMAGE des 2 Morin

**DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU PETIT MORIN AMONT**  
**- DE\_2026\_034**

Madame Clobourse fait savoir aux conseillers communautaires qu'avec la prise de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, elle est devenue membre des syndicats auxquels adhéraient les communes de son territoire.

Elle doit également régler les cotisations en lieu et place de ces communes.

Les communes de l'Epine aux Bois, Vendières et Viels Maisons adhéraient au syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière dite du "Petit Morin ».

Par conséquent, c'est la Communauté de Communes qui doit désigner les délégués pour représenter les communes de l'Epine aux Bois, Vendières et Viels Maisons.

Les statuts fixent la représentation à 1 délégué titulaire par commune concernée soit 3 délégués titulaires au total et 2 délégués suppléants pour le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière dite du "Petit Morin ».

Madame Clobourse demande qui se porte candidat :

- en tant que titulaire : Monsieur Robin Claude
- en tant que titulaire Madame Pierre Nathalie
- en tant que titulaire Monsieur Drapier Jean-François
- en tant que suppléant : Monsieur Naudier Christian
- en tant que suppléant : Monsieur Marchal Philippe

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée
- PROCEDE à la désignation des délégués au syndicat du bassin versant du Petit Morin amont de la façon suivante :
- Monsieur Robin Claude, en tant que représentant titulaire
- Madame Pierre Nathalie, en tant que représentante titulaire
- Monsieur Drapier Jean-François, en tant que représentant titulaire
- Monsieur Naudier Christian, en tant que représentant suppléant
- Monsieur Marchal Philippe, en tant que représentant suppléant

## **DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT ET DU CLIGNON - DE\_2026\_035**

Madame Clobourse fait savoir aux conseillers communautaires qu'avec la prise de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, elle est devenue membre des syndicats auxquels adhéraient les communes de son territoire.

Elle doit également régler les cotisations en lieu et place de ces communes.

Les communes de Lucy le Bocage, Marigny en Orxois et de Veully la Poterie adhéraient au syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon qui est devenu le syndicat du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon suite à sa fusion avec le syndicat intercommunal pour le bassin versant de l'Ourcq amont.

Par conséquent, c'est la Communauté de Communes qui doit désigner les délégués pour représenter les communes de Lucy le Bocage, Marigny en Orxois et de Veully la Poterie.

Les statuts fixent la représentation à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune concernée pour le syndicat du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon soit un total de 3 délégué(e)s titulaires et 3 délégué(e)s suppléant(e)s.

Madame Clobourse demande qui se porte candidat :

- en tant que titulaire : Monsieur Marchal Philippe
- en tant que titulaire : Madame Regard Elisabeth
- en tant que titulaire : Monsieur Drouet Hervé
- en tant que suppléant : Monsieur Meunier Nicolas
- en tant que suppléant : Monsieur Prestavoine Joffrey
- en tant que suppléante : Madame Clobourse Elisabeth

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée
- PROCEDE à la désignation des délégués au syndicat du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon de la façon suivante :
  - Monsieur Marchal Philippe, en tant que représentant titulaire
  - Madame Regard Elisabeth, en tant que représentante titulaire
  - Monsieur Drouet Hervé, en tant que représentant titulaire
  - Monsieur Meunier Nicolas, en tant que représentant suppléant
  - Monsieur Prestavoine Joffrey, en tant que représentant suppléant
  - Madame Clobourse Elisabeth, en tant que représentante suppléante

## **DESIGNATION DES MEMBRES A LA MISSION LOCALE - DE\_2026\_036**

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires que la Communauté de Communes adhère à la mission locale.

Les représentants de la Mission Locale sont élus pour trois ans au conseil d'administration.

Il est donc nécessaire de désigner les 4 représentants de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne à la Mission Locale. Parmi eux, des candidats seront proposés pour devenir membres du Bureau.

Parmi ces 4 membres, deux deviendront membres au Bureau de la Mission Locale au titre du 1er collège.

Elle demande qui se porte candidat.

**Se portent candidates au conseil d'administration de la Mission Locale :**

- Madame Le Tallec Christelle
- Madame Loiseau Patricia
- Madame Mazurek Laura
- Madame Rousseau Francine

**Se portent candidates au Bureau de la Mission Locale :**

- Madame Loiseau Patricia
- Madame Rousseau Francine

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée.
- **PROCÈDE** à la désignation des déléguées à la Mission Locale de la façon suivante :
  - Madame Le Tallec Christelle
  - Madame Loiseau Patricia
  - Madame Mazurek Laura
  - Madame Rousseau Francine
- **PROCÈDE** à la désignation des représentantes au Bureau de la Mission Locale au titre du 1er collège de la façon suivante :
  - Madame Loiseau Patricia
  - Madame Rousseau Francine

**DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT AGEDI - DE\_2026\_037**

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires que la Communauté de Communes adhère au syndicat AGEDI dans la mesure où elle utilise un logiciel de chez eux.

Madame la Présidente informe les conseillers communautaires qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 6.1 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Madame Clobourse demande qui se porte candidat en tant que délégué(e) titulaire.

Madame Clobourse Elisabeth se porte candidate.

Madame Clobourse demande qui se porte candidat en tant que délégué(e) suppléant(e) :

Madame Arnoulet Martine se porte candidate.

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée
- PROCEDE à la désignation des délégués au syndicat AGEDI de la façon suivante :
- Madame Clobourse Elisabeth, en tant que déléguée titulaire
- Madame Arnoulet Martine, en tant que déléguée suppléante

### **DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CNAS - DE\_2026\_038**

Madame la Présidente informe les conseillers communautaires que les agents de la Communauté de Communes bénéficie du Comité Nationale d'Action Sociale dans le cadre de l'action sociale.

Elle précise que la collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué(e) parmi ses membres.

Madame Clobourse demande qui se porte candidat.

Madame Martine Arnoulet se porte candidate.

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 30 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

-DESIGNE Martine Arnoulet, comme déléguée de la Communauté de Communes au CNAS.

-AUTORISE Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître à l'association la présente décision.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DE\_2026\_039**

Madame Pierre, Vice-Présidente en charge des finances rappelle que la loi NOTRe du 07 08 2015 précise qu'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se tenir dans le délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M 57 pour les collectivités de 3 500 à moins de 10 000 habitants, EPCI » et syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

La loi NOTRe a également créé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour les mêmes collectivités.

Par conséquent, ni le DOB, ni le ROB ne sont une obligation pour la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Cependant le DOB est conseillé pour l'ensemble des collectivités.

Madame Pierre rappelle enfin que le DOB a pour objet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix au moment du vote du budget.

Madame Pierre présente dans un premier temps une rétrospective financière avec une balance provisoire de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes, un focus sur les principales ressources, la capacité d'autofinancement, l'état de la dette, un point sur les charges de personnel et dans un deuxième temps les prospectives de la collectivité.

Madame Pierre indique que des décisions sont à prendre au niveau finances et qu'il va falloir oser les prendre.

Il y a des décisions à prendre très rapidement, et d'autres qui seront prises après un travail des commissions,

Chaque budget doit s'autofinancer.

Il y a des points d'alerte au niveau du budget principal car le résultat 2025 a été déficitaire.

Il va falloir trouver des solutions pour pouvoir trouver un excédent de fonctionnement.

Il faut sortir un bénéfice pour permettre de réaliser des investissements.

Concernant le SPAC, il présente de gros excédents, mais le renouvellement des réseaux est très onéreux.

Au niveau des ressources, il y a de la DGF, la fiscalité avec des compensations qui sont vouées à disparaître, ainsi que les produits des services.

Madame Pierre explique qu'il y a eu une réforme de la fiscalité en 2017 qui a engendré une perte de 170 000 €.

Madame Pierre informe du fait que la Communauté de Communes dispose de la même trésorerie entre le budget principal et le SPAC. Le jour où il faudra les scinder, il y aura un impact non négligeable dans le fonctionnement du budget principal.

Elle précise que nous avons des contributions importantes auprès de différents organismes

La commission des finances, à l'unanimité, souhaite à travailler sur les contributions attribuées au PETR UCCSA et à la Maison du Tourisme.

Il faudra que les délégués à l'UCCSA travaillent sur une possible baisse.

Monsieur Caux indique qu'il est évoqué une refonte de la REOMi sur la note explicative et souhaite savoir quelles sont les pistes déjà évoquées.

Monsieur Plateaux indique qu'il faut être conscient que les erreurs de tri coûtent très chères. Elles représentent 30 % dans le bac jaune.

Monsieur Lemoine fait savoir qu'il a pris le poste il y a seulement quelques jours. Dans un premier temps, il a fait le tour avec les gardiens de déchèterie lors du nettoyage des Points d'Apport Collectif. Il dit qu'il ne s'imaginait pas du nombre de dépôt au pied des colonnes.

Il est également allé sur la déchèterie où il a constaté une masse de déchets verts. Ce sont 3 300 tonnes collectées l'an dernier.

Il va essayer de travailler à la réduction de ces déchets ou du moins à trouver des filières pour les réutiliser.

Monsieur Lefranc Nicolas indique qu'ils vont mettre des caméras au niveau des PAC.

Monsieur Plateaux précise il faut retravailler afin de limiter les incivilités.

Monsieur Plateaux dit qu'il faut revoir le nombre de levées de bacs ainsi que celui des ouvertures des colonnes.

Madame Clobourse conclut en disant que s'il y avait des solutions pour maîtriser la REOMi, il y a longtemps qu'elles auraient été mises en œuvre.

Monsieur Lefèvre demande si ce sont les communes qui décident pour le budget de la Communauté de Communes en assainissement.

Il évoque notamment des travaux prévus sur la commune de Chézy sur Marne.

Monsieur Marchal lui répond que ce sont des travaux qui étaient engagés.

Monsieur Lefèvre demande si on peut revenir dessus.

Madame Clobourse répond que tout est engagé donc, on ne peut pas arrêter.

Elle précise que la Communauté de Communes a repris la compétence assainissement en 2023. Elle a repris également les travaux engagés par les syndicats et les communes.

De plus, elle s'était engagée à poursuivre ces travaux pour lesquels il y avait déjà eu un gros travail de fait, au niveau des études, des demandes de subvention.

En matière d'assainissement, ce sont plusieurs années de travail administratif et financier pour enclencher les travaux.

Sur les travaux de Chézy sur Marne, nous sommes arrivés à la phase travaux donc à la fin du processus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 lors de la séance du 16 avril 2026.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame Clobourse fait savoir que les Maires et adjoints, conseillers délégués et les Présidents et Vice-Présidents ont une obligation de formation dans l'année de renouvellement des conseils.

D'ailleurs, il est obligatoire de prévoir dans tous les budgets municipaux et intercommunaux entre 2 et 20% du montant total des indemnités de fonction susceptible d'être allouées aux élus de la collectivité.

Madame Clobourse propose si les élus sont intéressés de mutualiser ces formations afin d'avoir des groupes permettant de les réaliser à la Communauté de Communes.

Chaque collectivité réglerait le montant de la formation de ses élus mais on pourrait surement faire déplacer les formateurs.

Il y a 12 heures obligatoires par élu avec des thèmes imposés.

Elle précise qu'un mail sera adressé aux Maires afin de savoir si leurs communes sont intéressées pour mutualiser.

La Communauté de Communes se rapprocherait de l'AMF qui les organise pour voir à faire venir les formateurs.

Si d'autres thèmes intéressent les élus permettant de former des groupes, on pourrait regarder également ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 35.

PLATEAUX Jean  
Secrétaire de séance

CLOBOURSE Elisabeth  
Présidente de séance

